



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ESPACE DOULT VITRAN

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,  
Vu le Code de la Route,  
Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,  
Vu l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,  
Vu l'article 610-5 du code Pénal,  
Vu la demande écrite de l'entreprise BOUYGUES représentée par Monsieur LEPRON Paul en date du 12 septembre 2024, pour le compte de la Communauté des Communes Pont-Audemer Val de Risle et de la Ville de Pont-Audemer,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité des usagers pendant les travaux de renouvellement des canalisations et branchements d'assainissement et de pluvial, dans le cadre des travaux de l'espace Doult Vitran à Pont-Audemer,

#### ARRETE :

Article 1 : L'entreprise BOUYGUES est autorisée à occuper le domaine public afin d'installer une base de vie dans l'espace Doult Vitran à Pont-Audemer, à compter du lundi 23 septembre 2024 et ce jusqu'au mardi 15 octobre 2024 inclus afin de réaliser les travaux cités ci-dessus.

Article 2 : La circulation sera interdite, sauf services de secours, dans l'espace Doult Vitran, à compter du lundi 23 septembre 2024 jusqu'au mardi 15 octobre 2024 inclus afin que l'entreprise BOUYGUES puisse réaliser les travaux cités ci-dessus.

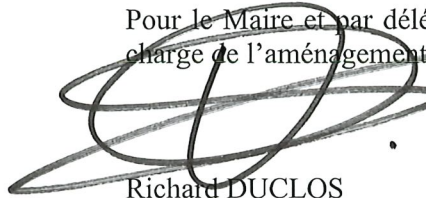
Article 3 : La signalisation règlementaire, un chemin piéton pour les accès au public et les déviations seront mises en place par l'entreprise intervenante afin de garantir la sécurité et la circulation des piétons et des automobilistes.

L'entreprise BOUYGUES s'engage à informer l'ensemble des riverains de la zone de son intervention afin d'anticiper les problématiques de circulation.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les Sapeurs-Pompiers, le SMUR et l'entreprise BOUYGUES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pont-Audemer, le 16 septembre 2024

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

  
Richard DUCLOS

